









# **Pour que vos vacances avec votre ami à quatre pattes soient un plaisir, nous vous demandons de respecter le règlement intérieur suivant dans le village de vacances**

-  Nous vous demandons d'être attentif aux autres clients. En particulier, évitez de faire en sorte que les invités, petits ou grands, se sentent menacés**
-  Bien entendu, votre chien sera tenu en laisse dans le complexe de vacances**
-  Ramasser les déjections de votre chien est une évidence**
-  Veuillez ne pas laisser votre chien sans surveillance dans l'appartement**
-  Le mobilier (notamment les lits et les canapés) est réservé à nos hôtes humains. Pour des raisons d'hygiène, nous vous demandons d'apporter une couverture ou un panier pour chien. Des couvertures pour chiens peuvent également être empruntées à la réception**
-  Si votre appartement de vacances est anormalement sale après votre départ à cause de votre chien, nous facturerons des frais de nettoyage final uniques et supplémentaires d'au moins 100 CHF (ou jusqu'au montant des frais que nous avons effectivement engagés)**
-  Pour des raisons d'hygiène, votre compagnon à quatre pattes n'est pas autorisé dans les zones suivantes : piscine intérieure, spa, salle de fitness, salle de jeux pour enfants, salle pour les jeunes**
-  En principe, les instructions sur place dans le complexe de vacances s'appliquent**